

GESTION SPORTIVE ETE

REGLES GENERALES**A.2.1.1 Principe de qualification aux championnats nationaux par quota.**

Le principe de qualification aux épreuves des disciplines suivantes 25-50, 300 mètres, Écoles de Tir 10 mètres, TAR, TSV, Arbalète Field IR900 et Armes Anciennes, s'effectue par un système de quota. Un nombre de places a été déterminé en fonction de chaque catégorie. Il est obtenu en classant les tireurs à l'aide des résultats qu'ils ont réalisé lors du Championnat Régional.

A.7.2 Inscription individuelle et par équipes aux championnats nationaux sans quotas.

Les fiches d'engagement seront distribuées aux tireurs qualifiés individuellement à l'issue, soit :

- Des Championnats Régionaux Plateaux et Silhouettes Métalliques
- Des Matches de qualification pour le Bench Rest
- Des Matches de qualification par Inter Région pour le Tir Sportif de Vitesse

Elles doivent être envoyées, dûment complétées à l'OCC-FFTir avant la date limite. (Voir Calendrier).

Toute réception hors délai entraînera la nullité des engagements tant en individuel que par équipe.

La FFTir publie sur son site internet la liste définitive des qualifiés et confirme par mail, aux clubs, la liste des tireurs qualifiés.

A.1.5. Surclassements

Dans toutes les épreuves de la discipline Ecoles de Tir, **le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine.**

REGLES SPECIFIQUES**A.2.5.2. Organisation**

Dans le but d'uniformiser la présentation des plans de tir pour les compétitions ISSF, c'est l'heure du 1er coup de match qui sera affichée sur ceux-ci.

B.9.2 Règles spécifiques Tir Armes Réglementaires

Les seules épreuves TAR autorisée pour les cadets Sont la 820, 821 et 823 - carabine 22 LR.

Les athlètes n'ont plus à choisir entre 830 et 832.

Ils peuvent tirer les 2 épreuves qui se tirent en 20 coups en précision et 20 coups sur gong.

L'épreuve réservée aux catégories S3 et D3 est la 822 pour la carabine 22 en position « assis »

Pour les épreuves 811 et 812, 815 et 816, 820 et 822 et 823 : les tireurs devront choisir dès le début des échelons qualificatifs l'épreuve dans laquelle ils souhaitent concourir.

Ils ne peuvent pas tirer les deux/trois sur la même saison.

L'épreuve ISR se tirera lors du championnat de France 300M.

C.2.Championnat de France des clubs 25/50 M**C.2.2.2.1. Match de qualification Carabine 50 m**

Au niveau Régional, le score de l'équipe s'effectue en additionnant les résultats des 3 tireurs de 60 Balles Couché et des 2 tireurs de 3x20 ou ½ 3x40 (prise en compte des 20 premiers coups de chaque position).

C.2.2.2.2. Match de qualification Pistolet 25 m

Au niveau Régional, le total de l'équipe est effectué en additionnant les résultats des 4 tireurs de Pistolet 25 mètres et du tireur Pistolet Percussion Centrale.

Annexe 1 : Les tableaux des surclassements, des quotas de participation et des points de qualification. 25/50 M, 300 M, Ecole de Tir, Armes Anciennes, Arbalète Field IR 900 et TAR.

Par rapport à la saison passée les modifications sont portées en ROUGE.

Toutes disciplines :

La participation à un championnat départemental est obligatoire pour participer au championnat régional même dans les épreuves OPEN.

Les équipes de 3 tireurs sont engagées nominativement avant le début des premiers tirs de la compétition. Pour toutes informations complémentaires, consultez la Gestion Sportive 2022.